

La gazette des délégués CFDT Carrefour



<http://www.cfdt-carrefour.com>: E.mail: cfdt.carrefour@online.fr



**Intempérie
Logement,
transport**

P. 03



**Forum
social
mondial**

P. 09



**En grève le
29 janvier
2009**

P. 15

▼ Ouverture

Sommaire et Ministère	page 02
Intempéries !	page 03

▼ Logement

Fin du Pass travaux	page 04
---------------------	---------

▼ Transport

Aide au transport	page 05
Nouveautés 2009	page 08

▼ International

Forum social mondial	page 09
Carrefour au Brésil	page 11

▼ Restructurations

GPEC, faut-il le vouloir !	page 12
Bonjour, le comportement	page 14

▼ Actions 29 mars 2009

Les français favorables	page 15
-------------------------	---------

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Brice Hortefeux hérite le 15 janvier d'un ministère élargi par rapport à celui de son prédécesseur Xavier Bertrand. Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la Ville travaillera désormais sous sa direction, en compagnie de la Secrétaire d'Etat à la Solidarité Valérie Létard et celle chargée de la Famille, Nadine Morano.



Brice HORTEFEUX : ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

127, rue de Grenelle 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 38 38 38

Fadela AMARA : secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, auprès du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

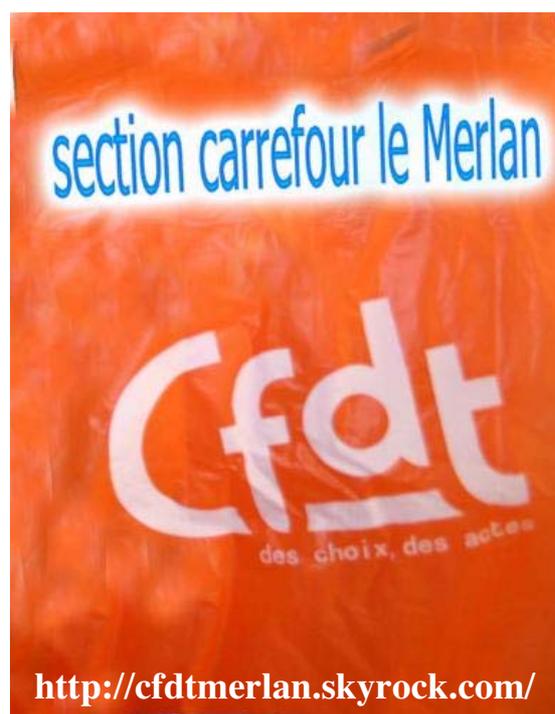
3, place Fontenoy 75007 Paris Tél. : 01 44 49 80 00

Valérie LETARD : secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, auprès du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

55, rue Saint-Dominique 75007 Paris Tél. : 01 44 38 96 53

Nadine MORANO : secrétaire d'Etat chargée de la Famille, auprès du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00



Intempéries ... conséquences humaines mais aussi sociales !



Par Serge Corfa
Délégué syndical national

M

arseille tout de blanc vêtu, le Vieux-Port gelé et la Canebière méconnaissable.

Le si neigeux jour du 7 janvier 2009 restera, à Vitrolles et ailleurs, une date historique. Le plan communal de sauvegarde a été activé pour la première fois dans cette ville à hauts risques. "À part une explosion nucléaire ou un tsunami, je crois qu'on les cumule tous".

Des milliers de salariés qui avaient réussi à faire la route de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail très tôt le matin se sont retrouvés bloqués.

Carrefour, dont la fermeture avait été imposée par les pompiers mercredi, de peur que les plafonds ne s'effondrent sous le poids de la neige, et qui jeudi avait ouvert seulement l'après-midi, avec du personnel manquant, car bloqué par les intempéries, a été littéralement dévalisé par sa clientèle le dimanche suivant.

M

érignac et tout le Sud-Ouest subissent le 25 janvier des rafales de vent. Perpignan a essuyé à la mi-journée des pointes à 184 km/h. "Nous n'avons jamais enregistré de valeurs aussi fortes depuis que les relevés existent", indique l'ingénieur

prévisionniste à Météo France

Lormont est fermé (une verrerie aurait cédé au niveau du magasin), fermeture de la station service à Mérignac...

Toutes ses intempéries ont des conséquences sur la vie des salariés. Fermeture des magasins totale ou partielle, insécurisation de nombreux points

avec risque d'effondrement, nos magasins ne sont finalement que de grands hangars, impossibilités de se rendre à son travail etc...

Si certains directeurs prennent toutes les dispositions pour garantir la sécurité du personnel ou le maintien de leur rémunération, ce n'est pas le cas partout et certains oubliés qu'il existe certaines règles.

Des magasins nous remontent le refus du directeur de prendre en compte les fermetures imposées et d'imposer les récupérations.

Ce n'est pas une bonne application de la loi et la CFDT entend défendre les intérêts des salariés.

Le 21 février 2002 suite à un incendie qui s'était déclaré dans un laboratoire la direction du magasin d'Anglet avait décidé de fermer l'atelier mettant de fait les salariés au chômage technique. Au lieu de les rémunérer elle les invitait à récupérer le temps perdu. La CFDT ne l'entendait pas de cette oreille et invitait l'entreprise à payer les salaires perdus (1/2 journée). La direction refusant de payer la CFDT porta l'affaire en justice. Au bout de 4 ans de procédure les tribunaux donnèrent raison à la CFDT.

Espérons que ce petit rappel nous permettra d'éviter une nouvelle action juridique, une de plus diront certains !

Le 29 janvier on compte
sur toi!
CFDT Vannes



**L'état pompe dans les caisses
du 1% logement.**

**Le Pass Travaux disparaît
faute de financement**

*Le 1 %, au fil des
ans, a été de plus
en plus mal nom-
mé.*

*De 1 % de la
masse salariale, il
est progressive-
ment passé à 0,45
%!*

Est-ce assez?

*L'état pense que
oui et ponctionne
de nouveau cette
participation des
employeurs à l'ef-
fort de construc-
tion.*

La chasse est ouverte, c'est même déjà l'hallali sur le 1 % logement.

La France de 1953, date de naissance de la "participation des employeurs à l'effort de construction" (le vrai nom de cet impôt des entreprises), nécessitait 1 %. La France de 2008 va-t-elle mieux? Tout permet d'en douter pourtant l'Etat a décidé de prélever sur le 1% logement 850 millions d'euros supplémentaires par an !! Rien de moins.

Consécutivement à cela, le conseil d'administration de l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement) a décidé qu'à partir du 1er janvier 2009 les CIL (Caisse Interprofessionnelle du Logement) ne distribueront plus de PASS-TRAVAUX, faute de financement !!

À titre indicatif, le 1 % logement a distribué depuis l'origine 3.800.000 **Loca-Pass** (financement gratuit de la caution à déposer par le locataire avant son entrée dans les lieux), 1.000.000 de **Pass Travaux** (pour améliorer facilement le logement) et 200.000 **Mobili-Pass** (possibilité d'obtenir une subvention lors d'un changement de résidence principale dans le cadre d'une opération de mobilité professionnelle)

Le **Pass Travaux** était un prêt d'un montant de 8 000€ maximum dans la limite de 100% des coûts des travaux (porté à 9 600€ si les revenus étaient inférieurs à 60% des plafonds PTZ). Le taux était de 1,5%, sans aucun frais. La durée du prêt était de maximum 10 ans.

Ce prêt intéressant permettait à nombre de salariés de financer des travaux indispensables et coûteux (ravalement de façade, changement de chaudière etc).

Les caisses de logements (Alliade, Astria) auxquelles adhèrent nos comités d'établissement n'offriront plus ce service. Un avantage de moins pour les salariés de Carrefour et ailleurs.

Pourquoi la mort des **Pass Travaux** ? Un cadeau à «nos amis» les banquiers qui ont perdus au super méga casino mondial ? Pendant ce temps là, l'Etat inaugure le « fond souverain à la française », montant de la cagnotte du loto: 20 milliards d'euros pour « soutenir » les PME.

Finalement, pas de grand changement: l'Etat ponctionne toujours le monde du travail...!

Des infos sur

<http://www.alliadecill.com/>

Extrait d'un affichage de la section CFDT de Vénissieux

Prise en charge obligatoire de 50 % de l'abonnement aux transports collectifs,

Prime facultative pour les frais de carburant.

Aide au transport domicile-travail
Ouverture des négociations chez Carrefour

Aide au transport domicile-travail

Le chèque transport est remplacé par une nouvelle aide comprenant deux volets non cumulatifs : soit une prise en charge obligatoire de 50 % de l'abonnement aux transports collectifs, soit une prime pour les frais de carburant.

Le 26 janvier 2009 les organisations syndicales ont rendez vous avec la DRS pour négocier sur la prime de transport.

La loi généralise l'obligation de l'employeur de rembourser 50% du coût de l'abonnement aux transports publics ou aux services publics de location de vélos à l'ensemble des salariés. Les modalités de remboursement des frais de transport en commun sont calqués sur les règles aujourd'hui applicables aux employeurs d'Ile-de-France. (Depuis le Décret du 30 septembre 1982, la Loi fait obligation aux employeurs de la région parisienne de prendre en charge une partie des dépenses de transport en commun de leurs salariés pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail.)

Une aide directe au transport domicile-travail, comportant deux volets

- Participation aux transports collectifs : le mécanisme de prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % du coût de l'abonnement des salariés actuellement applicable à l'Ile-de-France est étendu à toute la France. Il pourra s'appliquer aux abonnements aux services publics de location de vélo. La participation de l'employeur sera exonérée de charges sociales et fiscales dans la limite des frais réellement engagés.

- Participation aux frais de carburant (y compris d'alimentation des véhicules électriques) : un second dispositif d'aide, facultatif, est prévu pour les salariés utilisant leur véhicule personnel, soit parce que leur résidence ou leur lieu de travail est dans une zone non couverte par les transports collectifs, soit parce que leurs horaires ne leur permettent pas de les utiliser.

Les employeurs pourront verser une prime à leurs salariés sur la base soit d'un accord d'entreprise, soit d'une décision unilatérale de l'employeur après consultation du CE ou, à défaut, des DP.

La prime sera exonérée de charges sociales et fiscales dans la limite de 200 euros par an.

Modalités

Le Décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés est publié.

Rappelons que cette nouvelle aide se substitue au chèque transport, qui est abrogé.

Frais de transports publics

Tous les employeurs, quels que soient l'effectif de leur entreprise et sa localisation, ont désormais l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement aux transports collectifs, souscrits par leurs salariés pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (C. trav., art. L. 3261-2 modifié).

Le décret détaille les modalités de cette participation (C. trav., art. R. 3261-1 à R. 3261-1-16 nouveaux).

- **Montant.** La prise en charge de l'employeur est égale à 50% du coût du titre d'abonnement pour le salarié, sur la base des tarifs de 2e classe

- **Titres de transports.** Il s'agit :

- des abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité et des abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimité, émis par la SNCF, les entreprises de transport public et les régies et autres personnes mentionnées à l'article 7 de la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

- des cartes et abonnements mensuels, hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages limité délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises

Chèque transport

Face à l'accroissement du coût de l'énergie et à ses conséquences sur le budget des salariés, la CFDT a revendiqué dès la rentrée 2005 auprès du gouvernement, la création d'un « chèque transport ».

Cette revendication qui, petit à petit, a trouvé un écho favorable dans l'ensemble des organisations syndicales, semble être sur le point d'aboutir.

Prime de transport Carrefour

La prime de transport de 23 F (3,51 euros) mise en place chez Carrefour dans les années 70 est conservée à titre d'avantage individuel uniquement pour les salariés qui en bénéficiaient au 31 mai 1999.

Les salariés recrutés à compter du 1er juin 1999 n'en bénéficient pas.

Cette prime continue de figurer sur le bulletin de paie de l'intéressé sans être soumise à charges sociales et sans intégrer le revenu imposable. Pour chaque journée d'absence une déduction de 0,92 F est opérée (0,14 centimes d'euros) .

Les salariés des magasins de l'agglomération parisienne bénéficient du remboursement de 50% du coupon carte orange tel que prévu par la Loi.

Parking Lyon la Part Dieu

Est-il normal que le parking soit GRATUIT pour les "chefs" et pas pour le personnel ???? Voici ce que nous écrivions le 8 décembre 2003 dans l'hyper.

A Lyon la Part dieu le magasin est situé en plein centre ville et les employés pour se rendre à leur travail sont obligés d'utiliser les parking du centre commercial. Les employés payent pour se garer au même titre que les clients. Une situation identique existent dans d'autres magasins . Est-ce normal ?

Demande CFDT lors de la réunion NAO de 2008

*Mise en place du chèque transport
et prise en charge des frais de parking
dans les magasins où le stationnement est
payant.*

de l'Organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France ainsi que par les entreprises de transport public et les régies mentionnées ci-dessus ;

– des abonnements à un service public de location de vélos. Le bénéficiaire peut demander la prise en charge du ou des titres de transport lui permettant d'accomplir le trajet de sa résidence habituelle à son lieu de travail dans le temps le plus court. Si le titre utilisé correspond à un trajet supérieur au trajet accompli dans le temps le plus court, la prise en charge est faite sur la base de l'abonnement qui permet strictement de faire ce dernier trajet.

• Remboursement.

Pour obtenir le remboursement, le salarié doit remettre ou présenter à son employeur les titres de transport achetés (permettant d'identifier le titulaire). S'agissant de la location de vélos ou des travailleurs intérimaires, une attestation sur l'honneur suffit. L'employeur procède au remboursement dans les meilleurs délais et, au plus tard, à la fin du mois suivant celui pour lequel ils ont été validés. Les titres dont la période de validité est annuelle font l'objet d'une prise en charge répartie mensuellement sur la période d'utilisation. Le décret précise qu'un accord collectif peut prévoir d'autres modalités de preuve et de

remboursement, mais pas des délais plus longs.

• Si le salarié perçoit déjà des indemnités représentatives de frais pour ses déplacements domicile-travail qui dépassent la moitié du prix de son abonnement, l'employeur peut lui refuser le remboursement.

Frais de carburant

En application de la LFSS pour 2009, les employeurs ont la possibilité (**mais pas l'obligation**) de prendre en charge, dans des conditions sociales avantageuses (exonérations fiscales et sociales) tout ou partie des frais de carburant – ou d'alimentation de véhicules électriques – de leurs salariés qui utilisent leur véhicule personnel, soit parce que leur lieu de résidence ou de travail est situé en dehors d'un périmètre de transports collectifs, soit parce que leurs horaires de travail ne leur permettent pas de les utiliser.

Le décret précise que dès lors qu'il est accordé, cet avantage doit bénéficier à l'ensemble des salariés remplissant ces conditions, selon les mêmes modalités et en fonction de la distance domicile-travail.

Les salariés concernés doivent communiquer à l'employeur les éléments justifiant cette prise en

charge.

Sont exclus du bénéfice de l'aide :

– les salariés bénéficiant d'un véhicule mis à disposition permanente par l'employeur avec prise en charge par celui-ci des dépenses de carburant Ou d'alimentation d'un véhicule électrique;

– ceux logés dans des conditions telles qu'ils ne supportent aucun frais de transport domicile-travail ;

– ceux dont le transport est assuré gratuitement par l'employeur.

Points communs

Certaines dispositions visent les deux volets de l'aide au transport.

• Le montant de la prise en charge des frais de transports doit figurer sur les bulletins de salaire, l'omission de cette mention n'étant toutefois passible d'une sanction pénale (amende 4e classe) qu'à compter du 1er avril 2009.

• En cas de changement des modalités de remboursement des frais, l'employeur doit avertir les salariés au moins un mois à l'avance.

• Le salarié à temps partiel employé au moins à mi-



La carte Orange passe sur Navigo

La carte Orange passe à l'ère de la télébilletique en devenant à son tour une carte à puce sans contact Navigo à compter du 1er février. Dès le 20 janvier, les coupons mensuels magnétiques cesseront d'être commercialisés puis ce sera le tour des coupons hebdomadaires.

En adoptant le système de télébilletique, la nouvelle carte Orange se veut plus pratique. Les usagers passeront plus rapidement les points de contrôle et éviteront les files d'attente interminables en fin ou début de mois pour obtenir un nouveau coupon. En effet, avec la carte Orange Navigo, les voyageurs pourront recharger seuls leur passe aux bornes dédiées.

La carte Orange existe en Ile-de-France depuis 1975. Elle était dans un premier temps réservée aux salariés puis a été étendue rapidement aux autres utilisateurs.

temps (par rapport à la durée légale ou la durée conventionnelle si elle est inférieure) bénéficie d'une prise en charge équivalente à celle d'un salarié à temps complet. Si son temps partiel est inférieur à un mi-temps, la participation est calculée à due proportion du nombre d'heures travaillées par rapport au mi-temps.

- Le salarié qui exerce son activité sur plusieurs lieux de travail au sein d'une même entreprise qui n'assure pas le transport sur ces différents lieux peut prétendre à la prise en charge du titre de transport ou des frais de carburant lui permettant de réaliser l'ensemble des déplacements qui lui sont imposés entre sa résidence habituelle et ses différents lieux de travail, ainsi qu'entre ces lieux de travail.

- Le fait pour l'employeur de méconnaître les dispositions légales est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe (1500 euros pour les personnes physiques, 7500 euros pour les personnes morales, portés respectivement, en cas de récidive, à 3000 euros et 15000 euros).

Nouveautés transport 2009

Automobile, 2 roues

Jusqu'à fin 2009, une prime de 1000 euros est accordée pour l'achat d'un véhicule particulier neuf émettant moins de 160 g de CO₂, à condition de mettre à la casse un véhicule de plus de 10 ans..



Ceux qui ont obtenu le permis B après le 1er janvier 2007 devront suivre une formation spécifique de 3 heures avant de pouvoir conduire une 125 cm³.

Le système des nouvelles immatriculations entrera en vigueur en avril (un seul numéro pour toute la vie du véhicule).

Tarifs SNCF



Au printemps prochain, la SNCF procédera à une refonte de ses tarifs. Celle-ci pourrait engendrer une nouvelle augmentation des tarifs. Trois barèmes seront mis en place à la fin du premier trimestre : "pro", "loisir" et "promotion".

Passeport



D'ici le 28 juin 2009, 2.000 mairies devraient être en mesure de délivrer le passeport biométrique contenant une photo et deux empreintes de doigt numérisées. Ce nouveau document coûtera plus cher passant à 89 euros pour le passeport adulte à 45 euros pour les 15-18 ans et payant à 20 euros pour les moins de 18 ans.

Une carte SNCF « Enfant-Famille »



La SNCF présentera en janvier une nouvelle carte de réduction pour les familles défavorisées et monoparentales (sous conditions de revenus). Baptisée « Enfant-Famille », cette nouvelle carte viendra s'ajouter à la carte « Familles nombreuses ».

Elle permettra de bénéficier de réductions de 25 % à 50 % sur les tarifs SNCF

Ile de France

En Ile-de-France, la gratuité des transports sera étendue à certains chômeurs (bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité), et aux parents isolés.

Familles nombreuses

Elle permet d'accéder à de nombreux avantages commerciaux, au-delà des transports ferroviaires, dans tous les grands secteurs de la vie quotidienne.

A ce jour, 65 partenaires ont signé une convention afin d'offrir ces avantages aux familles détentrices de la carte (Auchan, Intermarché, Super U **mais pas Carrefour !!!**).



**Forum social mondial à
Belém au Brésil
du 26 janvier au 1er février**

**La CFDT Carrefour sera
présente avec
Sylvain Macé**
*Délégué syndical
national CFDT*

fórum social mundial 2009

world social forum

*Du 27 janvier au
1er février 2009,
la ville de Belém
abritera le Forum
Social Mondial.*

*Pendant ces 6
jours, la ville as-
sume le rôle de
centre de la ci-
toyenneté plané-
taire et de référé-
nce mondiale
pour le question-
nement sur
l'inégalité, l'injus-
tice, l'intolérance,
les dévastations en-
vironnementales
et les préjugés.*

Dans le contexte de crise économique mondiale et de réflexion pour une possible recomposition du capitalisme, le prochain Forum social mondial devrait pouvoir dépasser le simple constat des limites du modèle néo-libéral.

Les débats devraient s'orienter vers la formulation d'une alternative embrassant les dimensions démocratiques, économiques, sociales et environnementales.

Le mouvement syndical international pourra faire valoir ses orientations et ses propositions au cours d'un Forum syndical organisé par la CSI (Confédération syndicale internationale), intégré cette fois au Forum et non en préalable comme précédemment.

La CFDT y prendra une part active en lien avec la Cut brésilienne, très impliquée dans l'organisation du forum, et avec le collectif De l'éthique sur l'étiquette en organisant un atelier sur l'action combinée des syndicats Nord-Sud et des ONG **pour faire progresser les droits des travailleurs de la grande distribution.**

La confédération CFDT via la Fédération des services CFDT a sollicité la coordination CFDT Carrefour pour la représenter au sein de ce forum.



Sylvain Macé délégué syndical national adjoint CFDT Carrefour, membre du comité européen développement durable de Carrefour sera présent et rencontrera ses homologues des magasins Carrefour Brésil syndiqués à la CUT.

De retour en France il se rendra à la rencontre des sections CFDT Carrefour qui se déroule les 3-4-5 février à Orléans



La Centrale Unique des Travailleurs (CUT)

La Centrale Unique des Travailleurs, la CUT créée le 28 août 1983 est aujourd'hui la première confédération syndicale du Brésil, la plus grande centrale syndicale de l'Amérique Latine et la cinquième dans le monde. Elle est présente dans toutes les branches d'activités économiques. Elle revendique 22,5 millions d'adhérents.

Luiz Inácio Lula da Silva, surnommé Lula actuel président de la République fédérative du Brésil fut le président du syndicat de la métallurgie de cette centrale.

La CFDT et le mouvement syndical brésilien entretiennent des relations intenses depuis plus de trente ans. Elles se sont nouées au cours des années soixante-dix quand les syndicalistes brésiliens fuyant la dictature de l'époque ont reçu en France un accueil et un appui de la CFDT.

Nouées depuis la création de la CUT brésilienne en 1983, les relations syndicales avec la CFDT n'ont cessé de s'affirmer au fur et à mesure des évolutions mondiales. Le renforcement de la coopération syndicale et de fait plus que jamais sollicité particulièrement sur les entreprises françaises implantées au Brésil, de plus en plus nombreuses dont **Carrefour**.

Plus d'infos sur le site de la fédération brésilienne Contracs

http://www.contracs.org.br/redes_multi.asp?acao=ver_rede&id=33



La Confédération syndicale internationale (CSI)

La CSI, appelé selon les langues "International Trade Union Confederation" (ITUC), "Internationaler Gewerkschaftsbund" (IGB) est la première organisation internationale syndicale.

Elle a été fondée en 2006. Au 31 décembre 2007 elle comptait 167 millions d'adhérents dans 311 organismes filiales et 155 pays et territoires.



Le Forum Social Mondial

Le Forum Social Mondial (FSM) est un espace ouvert de rencontres plurielles, diversifiées, non-gouvernementales et non-partisanes. Ces rencontres stimulent, de forme décentralisée, le débat, la réflexion, la formulation de propositions, l'échange d'expériences et l'articulation entre les organisations et les mouvements engagés dans des actions concrètes pour la construction d'un autre monde, plus solidaire, démocratique et juste, du niveau local à l'échelle internationale.

Les trois premières éditions du FSM, en 2001, 2002 et 2003, ainsi que la cinquième en 2005, se sont déroulées à Porto Alegre dans le Rio Grande Sul (Brésil). En 2004, l'événement mondial fut réalisé, pour la première fois, hors du Brésil, en Inde.

En 2006, toujours en expansion, le FSM s'est déroulé de manière décentralisée, sur trois continents: au Mali (Afrique), au Pakistan (Asie) et au Venezuela (Amérique). En 2007, il s'est de nouveau déroulé de manière centrale, au Kenya (Afrique).

Le FSM a rendu évidente la capacité de mobilisation que la société civile peut acquérir quand elle s'organise à partir de nouvelles formes d'action politique, caractérisées par la valorisation de la diversité et la co-responsabilité. Le succès de la première édition a entraîné la création du Conseil International qui, lors de sa réunion fondatrice en 2001, a approuvé une Charte des Principes.

En 2008, pour marquer ce processus, fut réalisée la Journée Globale de mobilisation et d'action.

Pour en savoir plus

<http://www.forumsocialmundial.org.br/>



Carrefour au Brésil

Distribution

Population 184 millions (estimés en 2005), langue officielle le portugais

Au Brésil, la distribution alimentaire représente environ 5,5% du PIB et plus de 800 000 emplois.

Les magasins peuvent être ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

Les hypermarchés sont un format porteur qui représente 53% de la distribution organisée.

Carrefour

Avec 452 magasins et plus de 48 000 salariés, Carrefour est un des cinq premiers employeurs privé du pays .

Implanté au Brésil depuis 1975, le groupe Carrefour est aujourd'hui la première entreprise de distribution du pays, avec 452 magasins, dont 162 hypermarchés, 39 supermarchés, et 267 maxidiscomptes (327 sous enseignes), 8 magasins de proximités

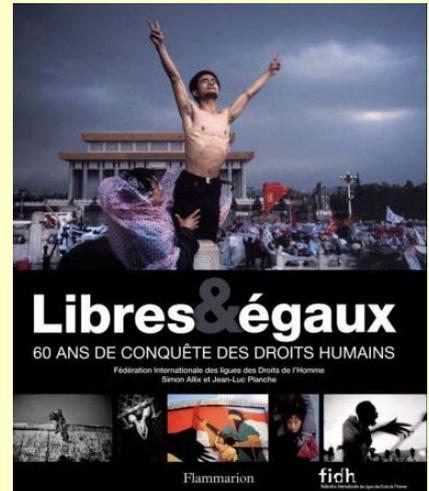
Carrefour est présent sur le segment des hypermarchés et supermarchés (Carrefour Bairro) et sur celui du maxidiscompte (Dia).

Depuis 2004, Carrefour a restructuré son parc de supermarché, grâce à un nouveau concept adapté au marché local : Carrefour Bairro. Présent depuis 2003 dans la distribution d'essence, Il développe également la vente de produits non-alimentaire (18 Agences de Tourisme, 50 pharmacies).

Déjà leader des hypermarchés, le groupe est devenu, en avril 2007, le numéro un de la grande distribution alimentaire en termes de chiffre d'affaires. Il a racheté Atacadao, une enseigne d'hypermarchés discount qui compte 34 magasins (CA : 1,5 milliard d'€).

En 2008, le groupe Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires HT de 8,3 milliards d'euros.

<http://www.carrefour.com.br/>



Libres et égaux, 60 ans de conquête des droits de l'Homme

Comment est née l'idée des droits de l'Homme, dans quel contexte ? Quels obstacles a-t-elle rencontrés ? Quels sont les combats gagnés et ceux qu'il reste à mener ? Quel bilan peut-on faire de cette lutte en faveur des droits humains fondamentaux à l'aube du troisième millénaire ?

C'est à ces questions que cet ouvrage propose de répondre en revenant sur les événements historiques vécus depuis 1948, qui ont placé l'homme au coeur de nos sociétés. Il ouvre également le débat sur les enjeux de demain : génétique, sécurité publique, liberté d'expression, affaiblissement du pouvoir politique, place des religions...

L'ensemble est commenté par des personnalités engagées telles que Robert Badinter, Barbara Hendrix, Mary Robinson, Stéphane Hessel, Jane Birkin...

Un livre de la FIDH, sur une idée originale de Simon Allix (graphiste et photographe) et Jean-Luc Planché (textes).

208 pages - illustré par près de 300 photographies de Magnum Photos - 45 euro



**Accompagnement social
Aucun licenciement
sont les objectifs de la GPEC.
Encore faut-il le vouloir !**

Nous n'aborderons pas ici la finalité des décisions de réorganisation de l'entreprise que nous contestons .

A notre sens elles vont à l'encontre de notre activité commerciale et ne réinventent sûrement pas l'hypermarché ni ne nous rapprochent de nos clients.

L'action Carrefour est à 26 euros ne nous demandons pas pourquoi !

Le texte de la section de Quimper que vous invitons à lire et à juger décrit une méthode, celle qu'emploie Carrefour vis à vis de ses salariés dans le cadre de la réorganisation "Parcours client".

Ce fait, qui n'est pas isolé, nous a mis en colère et notre colère ne restera pas isolée

Ce type d'entretien beaucoup de salariés vont le vivre et si c'est pour subir ce que vient de vivre les salariés de Quimper autant ne pas y aller.

Ce cas n'est pas isolé, voici quelques semaines un directeur proposait "benoitement" et préventivement à une salariée (et déléguée) travaillant à l'EPCS mais non concerné à ce jour par le parcours client un poste à la cabine essence. Elle a refusé sur nos conseils. Bien lui en a pris le directeur vient d'annoncer la suppression partiel de ce poste.

De qui se moque t-on ? Qui parle de GPEC chez Carrefour ???

GPEC ça veut dire **Gestion Prévisionnelle des Emplois**. Ce qui veut dire que l'employeur doit faire préventivement et avant toute décision des propositions sérieuses et obtenir l'aval du salarié pour des mesures minimisant au maximum les conséquences d'une décisions de réorganisation.

Une signature n'évite pas un conflit social quand elle n'est pas respecté.

Que dire quand un responsable ne sait pas ce qu'est la GPEC et qu'il va se renseigner.

Qu'il reçoit un salarié sans même s'être informé des droits du salarié et des devoirs de l'entreprise. Pourtant dans ce cas le CCE a été consulté, les consignes ont du être données, les formations des cadres faites (le premier accord date de 2006).

Le 6 février la CFDT va signer le deuxième accord de GPEC et l'accord de méthode du groupe. Nous l'avons voulu car ces accords mettent en place des mesures d'accompagnement. Nous avons avant tout la volonté de ne pas laisser les salariés seuls face aux restructurations en les dotant d'un accord d'accompagnement sur lesquels ils pouvaient s'appuyer .

Dans ses déclarations aux CCE la CFDT a mis en garde la direction (voir hyper N°288/09 page 6) si elle ne jouait pas le jeu.

A peine le stylo posé devons nous nous battre pour faire appliquer ces accords.

Ce ne sont pas quelques emplois qui sont menacés se sont des milliers d'emplois.

Par vos informations nous constatons de nombreuses mesures généralisées de diminution des coûts. Elles sont mises en place sans aucune information-consultation des comités d'entreprise et du CCE.

C'est la suppression où la diminution des horaires des points conseil, la suppression des cabines essences, des antennes SAV, des pointeau et autres postes "non rentables". C'est aussi de gré à gré la diminution de qualification passage niveau 7 ou 6 à niveau 4.

Aucune gestion prévisionnelle, pas de mesure d'accompagnement. On y va à l'ancienne.

Devant ces absences complètes de propositions sérieuses, ce déni des accords d'accompagnement nous ne resterons pas sans réagir.

Si on veut un discours sérieux de la CFDT il faut face à nous des personnes qui respectent les salariés et font de véritables propositions.

Il faut des managers qui jouent le jeu de la transparence et acceptent de mettre en face des moyens réelles. Aucun ne doit faillir !

Nous voulons de véritables mesures d'accompagnement respectant les choix réalistes des salariés .

Lors de la rencontre des sections CFDT Carrefour les 3-4-5 février nous consacrerons le temps qu'il faut pour informer nos délégués des droits à faire respecter dans les magasins et nous déciderons des ripostes à venir.

Carrefour Quimper

Parcours client suite...

Le mardi 20 janvier nous avons été reçu individuellement pour remonter nos souhaits en vue d'une nouvelle affectation dans un rayon.

En présence du responsable non alimentaire et du manager EPCS, tout d'abord historique du parcours professionnel au sein de Carrefour (28 années de présence au rayon photo) ensuite mes souhaits...

Je propose surtout pas à l'alimentaire, au bazar éventuellement, au textile, au SAV, rester à l'EPCS, mise en rayon, balisage, cerclage des produits. sans parler du parcours client. Je propose de réorganiser le rayon photo (bornes numériques, travaux photos, transferts films, vidéo...photos d'identité etc...)

Eux aussi me parle de certains postes au non alimentaire... je me dis donc qu'il y a des postes de disponible au non alimentaire.

Ensuite mes contraintes, familiales bien sur horaires, mercredi (j' ai 2 enfants de 8 ans et 13 ans), ma femme travaillant à Carrefour (congés payés, nocturne,...)

*Au bout d'une heure de discussion on vous présente les postes à pourvoir au sein du magasin et la surprise **2 postes à 30 heures en caisses et 3 postes au PGC (horaires 5 heures à 11 heures du matin, sur 6 jours...)***

Imaginer ma tête, voila au bout de temps d'années de bon et loyaux service ce que l'on vous propose... sans commentaires...tout s'effondre autour de vous. Mes collègues aussi son scotchés, démoralisés, démotivés.. J'essaie de comprendre,

Réaction du responsable non alimentaire "il faut faire le deuil du rayon photo, et vous orienter vers d'autres choses" ou " je suis conscient que nous allons perdre des clients sur les travaux photos" je rêve!!!!

Voila le résultat après tant d'années...

*A ma question y aura t'il une période d'essai sur le nouveau poste: réponse "je sais pas"... **je lui parle du GPEC... il ne connais pas... "je vais me renseigner " sans commentaires.***

Voila notre avenir à Carrefour Quimper, pas réjouissant...Prochaine réunion pour décider de notre sort le 10 février 2009.

A force que les DR mettent la pression sur les directeurs et ces derniers sur les salariés on arrive à des situations et des propos qui dépassent un dialogue constructif.

La direction générale devrait y songer et remplacer la pression par l'adhésion volontaire de chacun aux projets de l'entreprise.

Ceci ne peut exister que par un environnement social correcte et le respect de tous.

La CFDT jouera son rôle quitte à déplaire.

Il faut croire que le règlement intérieur s'applique uniquement pour les salariés, pas le BOSS. Nous savions que le Code du travail n'était pas votre livre de chevet mais nous pensions au moins que vous connaissiez le règlement intérieur.

CARREFOUR

Réunion des délégués du personnel
du 19 décembre 2008

Bonjour le comportement !

Le jeudi 11 décembre 2008, Monsieur L. s'est permis de jeter à terre des articles de deux têtes de gondole du fait que les produits (des gâteaux) étaient trop hauts.

Bonjour le respect du travail des salariés !

Jusqu'à présent les Directeurs ne prenaient pas les salariés pour des chiens. Nous sommes surpris d'un tel comportement de votre part. Après cela, vous pourrez en réunion de C.E. nous expliquer qu'une part de la prime d'intéressement est liée au taux de démarque, bonjour l'exemple. N'oubliez pas de demander une paire de chaussures de sécurité au cas où votre prochaine colère se porterait sur une T.G. de boîtes de conserve.

Pique de rappel: Le règlement intérieur précise dans son article 9-II-**Discipline:** Comme dans toute collectivité organisée, le bon fonctionnement du magasin implique que l'ensemble du personnel accepte un certain nombre de règles nécessaires à la vie en commun sur les lieux de travail et dont le non respect peut exposer, par conséquent, à une sanction...

De même, l'article 19-**Nature et échelle des sanctions** prévoit: L'insolence délibérée est considérée comme faute grave.

Réponse de la direction

Vous revoilà en donneur de leçon ? A la lecture de votre arrogante « réclamation », on se demande bien qui manque de respect à qui. Je sais combien il vous fait plaisir, comme vous le dites vous même, « de mettre un cadre à l'affiche » alors quand il s'agit du directeur !

Il apparaît évident que mon geste a porté ses fruits : Marquer les esprits sur le respect des concepts commerciaux de notre enseigne.

Posez vous les bonnes questions

Le manque de respect est ici caractérisé par le mépris des consignes et règles rappelées à maintes et maintes reprises. Il est anormal d'en arriver là.

Nous travaillons toutes et tous au sein de l'enseigne Carrefour, nous nous devons d'accepter, de respecter et d'appliquer les concepts de vente. J'aurais pu, comme vous le supposez, traiter ce manque de respect des consignes dans le cadre d'une sanction disciplinaire.

Car, vous semblez l'ignorer, malgré le temps que vous passez à compulsurer le Code du travail, les accords, ou encore le règlement intérieur..., la seule personne, au sein de l'établissement, ayant un pouvoir de sanction disciplinaire, est le directeur.

Pour en finir, je vous prie de mettre autant de verve et d'énergie à convaincre nos salariés de respecter le travail d'autres salariés. Ces quelques photos prises dans notre quotidien devraient vous y inciter.



**69% des Français favorables
à la grève du 29 janvier**

Et vous ?

"C'est la première fois depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy qu'un mouvement social recueille une telle adhésion auprès de l'opinion publique",

souligne l'institut CSA-Opinion

À quelques jours du 29 janvier, la question est dans toutes les têtes : une énième journée rituelle, comme on en a trop connu, ou le point de départ d'un « changement du rapport des forces ».

Sept Français sur dix (69%) déclarent « soutenir » ou « avoir de la sympathie » pour la journée de manifestations et de grèves prévue le 29 janvier prochain. C'est ce que révèle une enquête exclusive réalisée par l'institut CSA-Opinion pour le Parisien et Aujourd'hui en France.

A l'appel de huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Unsa, Solidaires), une journée de grève, concernant aussi bien public que privé, est organisée pour exiger "des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations". Le mouvement devrait notamment toucher l'éducation, les transports et la Poste.

Parmi les 69% de personnes favorables à cette journée, 91% sont des sympathisants de gauche, 41% de droite. 17% des Français se disent indifférents à l'égard de ce mouvement qui devrait notamment toucher les transports, l'éducation, la Poste. Et 12% se déclarent « opposés » ou « hostiles » (dont 1% de sympathisants de gauche et 38% de droite).

Les appels à la mobilisation

Un coup d'œil sur les sites syndicaux montre qu'on a rarement vu une journée avec autant de relais unitaires, partant du confédéral, décliné ensuite dans les branches, les entreprises, etc. Tous les secteurs seront touchés jeudi dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle pour l'emploi, les salaires et la défense du service public





"La France soutient la grève"

Sud Ouest publie sous ce titre une interview de François Chérèque dans son édition du 25 janvier.

Si l'on en croit les résultats du sondage Ifop-« Sud Ouest », le mouvement de jeudi prochain paraît légitime auprès de la population. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Les syndicats ont bien compris le sentiment qui guide actuellement les salariés. C'est un vrai sentiment d'injustice. Ils ont l'impression qu'ils paient des fautes commises dans la sphère du système financier international. Ils n'en sont pas responsables alors qu'ils en assument les conséquences. Et, d'autre part, les salariés cultivent le sentiment que les mesures prises pour faire face à la crise ne sont pas à la mesure des attentes.

À quoi ressemblerait une mobilisation réussie le 29 ?

On pourra toujours effectuer des comparaisons avec les mouvements de ces derniers mois. La référence, c'est, par exemple, ce qui était monté autour du mouvement contre le CPE1. On va surtout regarder, jeudi, quels salariés viendront manifester. L'enjeu est de réussir à toucher les salariés du privé, en particulier dans les entreprises en difficulté. Il ne faut pas qu'ils se réfugient à l'intérieur de leurs entreprises. Ils doivent au contraire sortir pour manifester leur mécontentement.

Le sondage fait apparaître un fort mécontentement des catégories intermédiaires et des employés. Ceux-ci, quand ils sont jeunes salariés du privé, sont en général peu nombreux dans les manifestations...

Les salariés du privé, plutôt jeunes et plutôt qualifiés - catégories intermédiaires et employés -, sont ceux qui souffrent le plus de la crise aujourd'hui. On le voit bien, les cadres sont en général moins touchés que les ouvriers qualifiés et les employés. Ces derniers ont peur pour l'emploi et pour leur pouvoir d'achat. Cette population-là juge que les réponses apportées par le gouvernement, mais aussi par les partis dans leur ensemble, ne sont pas satisfaisantes. Auprès du monde du travail, on s'adresse d'abord aux plus modestes, et c'est normal. Les cadres s'en tirent mieux. Dans l'intervalle restent les professions intermédiaires, auxquelles on ne pense pas. C'est bien pour cela que nous avons établi en leur faveur une des principales mesures de la nouvelle convention assurance-chômage. Elle permettait aux précaires d'accéder aux aides.

Quelles réponses gouvernementales attendez-vous pour ces catégories de salariés ?

Il existe plusieurs pistes. Il faut aider ceux qui se retrouvent au chômage. On a créé par la négociation un fonds interprofessionnel de qualification. On peut s'en servir comme d'un levier pour qu'ils bénéficient d'une meilleure qualification sur le marché du travail quand on sera en sortie de crise. L'autre élément important porte sur les mesures gouvernementales attachées au pouvoir d'achat. On doit prendre des décisions claires pour l'accès au logement et pour l'accès à la protection sociale, à la santé et aux mutuelles.

Craignez-vous des soubresauts sociaux violents ?

C'est un risque dans la situation actuelle. On nous dit que l'on vit la plus grosse crise de ce siècle, quelque chose que l'on n'a pas connu depuis quatre-vingts ans. Les réactions sociales peuvent être imprévisibles. On a vu récemment, dans certains pays, la jeunesse se rebeller. C'est pour cela que nous prenons nos responsabilités et que nous nous déclarons prêts à réfléchir à des solutions valables pour l'ensemble des salariés.

(1) Dans les premiers mois de 2006, une mobilisation massive avait eu raison de la réforme instituant le contrat première embauche (CPE).

Jeudi 29 mars présents!



Jeudi 29 janvier 2009
Journée d'actions intersyndicales et
interprofessionnelles

MOBILISONS NOUS

MASSIVEMENT

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale et les erreurs de stratégie commerciale de Carrefour touchent durement les salariés de Carrefour dans leurs emplois et leurs revenus.

Carrefour a plus de projet pour diminuer nos emplois que pour augmenter nos salaires et regagner la confiance de nos clients.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes non pas contre mais avec les salariés.

Chez Carrefour retrouver notre compétitivité est notre priorité comme doit l'être le respect de nos emplois, de nos droits, de nos conditions de travail et la progression de notre pouvoir d'achat.

Une entreprise forte et une entreprise qui offre à ses salariés, de bonnes conditions sociales.

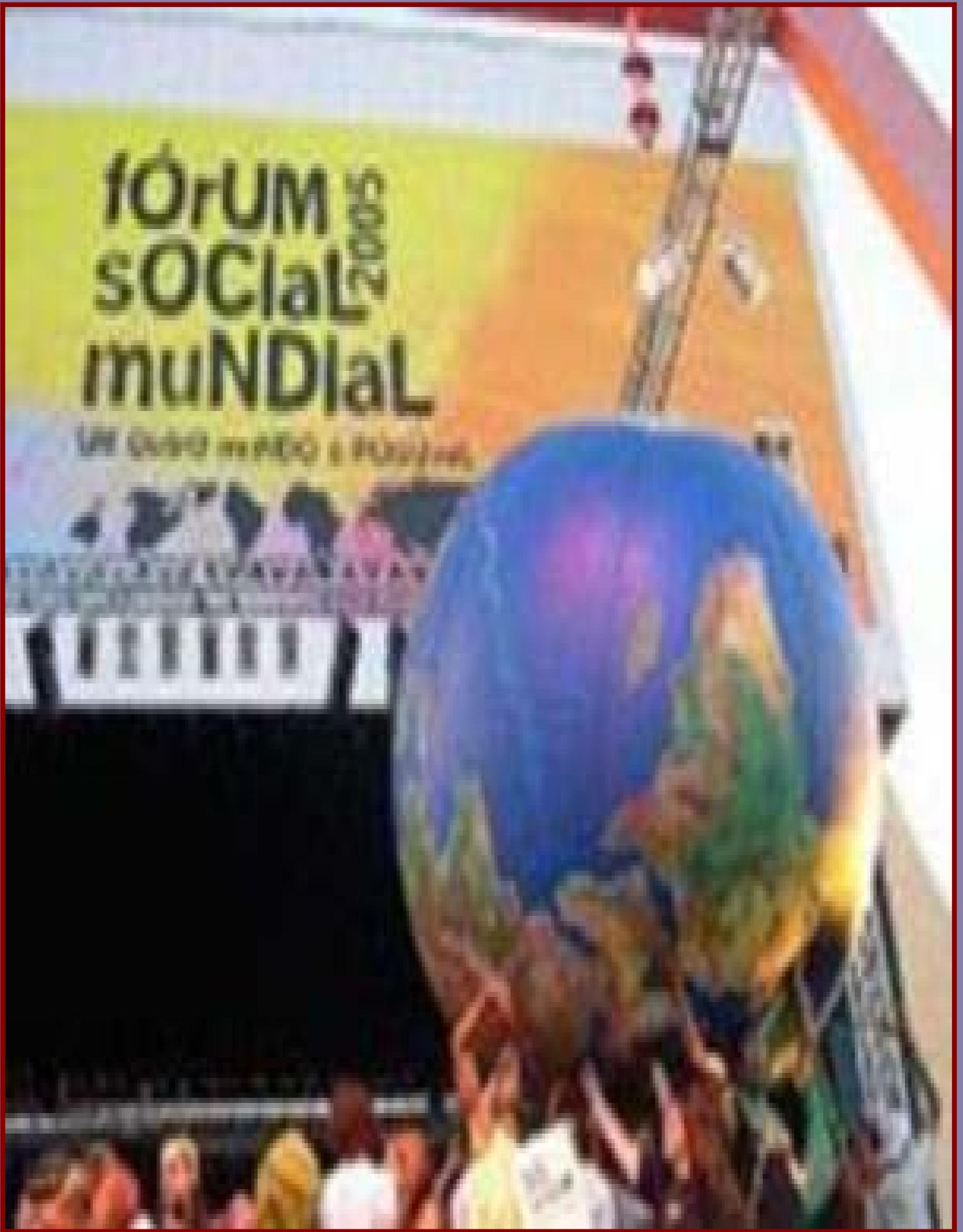
C'est une entreprise qui protège leurs emplois

**En 2008, les prix ont explosé, pas notre pouvoir d'achat !
Il faut, dès janvier 2009, une augmentation significative des salaires.**

Le 29 janvier est le moment de dire haut et fort que nous nous ferons respecter.

**Il faut le dire, tous ensemble,
CFDT, CGT, FO, CFTC CGC de Carrefour
à l'entreprise, à nos actionnaires, aux dirigeants,
à nos clients.**

AGISSONS dans nos magasins
REJOIGNONS les manifestations
dans nos villes !



L'Hyper !

